

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL – SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 15 septembre 2021

Début de séance : 19h05

Fin de séance : 21h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 15

PRESENTS : Patrick BERTIN, Marie-Annick CLOLUS, Ronan COUDRAIS, Claude ROBIN, Sabrina LEON-HUGUET
Alain MOREL, Sylvie MONNIER, Jean-François COUROUSSE, Jean-François CLAIRON, Noromalala DAVID-
RAJAONARIVO, Yves PAPAIL, Christelle LECOQ, Martine JUSTAL, Karine CHAZOULE, Jean-René ROCHER

POUVOIR :

Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2021.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la suppression du point concernant la tarification des demandes d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout du point « Urbanisme – Boulangerie BENOIST »

ORDRE DU JOUR

55. Ressources humaines – Création de poste sur un emploi d'adjoint administratif

Madame Marie-Annick Clolus, adjointe aux affaires administratives, rappelle à l'assemblée délibérante la demande d'un agent de travailler, pour une durée ponctuelle, à temps partiel.

Elle précise que ce sujet a été étudié en commission affaires administratives et en réunion d'adjoints.

A la suite de ces réunions, il a été décidé d'accepter la demande de temps partiel à 14 heures hebdomadaires pour une durée d'un an et de recruter un agent qui sera en charge de l'accueil de la mairie pendant cette même période.

Pour rappel, le poste d'accueil est actuellement occupé à 32,5 h hebdomadaires.

Il est envisagé un recrutement à 27,5 h par semaine pour pallier ce temps partiel, ces horaires correspondent au temps d'ouverture de la mairie et de l'agence postale plus un quart d'heure de temps d'ouverture et fermeture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** une création de poste d'agent administratif polyvalent pour une durée de travail de 14 heures hebdomadaires

56. Ressources humaines – Diminution du temps de travail sur un emploi d'adjoint technique

Madame Marie-Annick Clolus, adjointe aux affaires administratives, informe l'assemblée que pour permettre la stagiairisation d'un agent, il est nécessaire de modifier une délibération prise en 2020. En effet, sur la précédente délibération créant l'emploi d'adjoint technique, il est mentionné que l'emploi compte 6 heures de travail hebdomadaire. Dans les faits, cela est le cas en période scolaire, mais il n'est pas pris en compte l'annualisation du temps de travail. En temps annualisé, l'agent n'est plus qu'à 4 heures 30 par semaine. Il est proposé de modifier le temps de travail de l'emploi en conséquence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** de diminuer le temps de travail d'un adjoint technique pour le porter à 4h30 par semaine à compter du 1^{er} octobre 2021

57. Travaux – Rénovation énergétique de la salle Gordini – Validation des devis

Monsieur Claude Robin, adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle Gordini, 3 entreprises ont été contactées pour fournir des devis.

Il précise que ces travaux concernent le remplacement des menuiseries de l'ancienne cantine et du patio ainsi que l'isolation des plafonds de l'ancienne cantine, du patio et de la salle polyvalente.

La durée des travaux est estimée à 3 semaines.

2 entreprises ont répondu avec un devis adapté (BFA et JMD) :

- BFA propose un devis de 22 871.09€ HT soit 27 445.31 € TTC
- JMD propose un devis de 26 400.50€ HT soit 31 680.60 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise BFA d'un montant de 22 871.09 € HT.

58. Travaux – Aménagement du parvis de la mairie – Validation des devis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du parvis de la mairie, 3 entreprises ont été contactées pour fournir des devis.

- Brejoin propose un devis de 16 105.08€ HT soit 19 116.14 € TTC
- Le Poitevin propose un devis de 16 174€ HT soit 19 408.80 € TTC
- Creat Paysage propose un devis de 13 680.45 € soit 16 416.54 € TTC

Pour rappel il a été voté une enveloppe de 25 000 € au budget.

Monsieur le Maire présente au Conseil les documents graphiques montrant l'aménagement prévu par chacune des entreprises.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Brejoin pour montant de 16 105.08 € HT

59. Urbanisme – Droit de préemption urbain

Monsieur Ronan Coudrais, adjoint à l'urbanisme, informe que :

Par courrier, Maître Guillaume De Poulpiquet de l'office notarial de Guichen, nous a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente des biens suivant :

- Terrain bâti – ZB 35, ZB 62, ZB 65 – 1, chemin des Loumettes – 4072 m² (Justal) – 170 000 €
- Terrain bâti – ZC 99, ZC 160 – 9, rue de la Cour Neuve – 6802 m² (Poussin) – 320 000 €
- Terrain non bâti – ZB 29 – 7, chemin des Loumettes – 9700 m² (Kirchensten-Bourdon-Roger) – 180 000 €
- Terrain bâti – ZB 273 – rue de l'Écusson – 1313 m² (Roupie) – 168 000 €
- Terrain bâti – E 96, E 98, E 99, E 100, E 279 – rue du Stade – 621 m² (Ravelli) – 220 000 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENONCER** à exercer le droit de préemption urbain sur les dossiers présentés ci-dessus.

60. Travaux – Construction et rénovation d'un équipement sportif – Validation des avenants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de Construction et de réhabilitation d'un équipement sportif, des modifications de prestations ont été demandées, à savoir :

- Ajout d'un plan de travail, pose offerte.
Cette prestation génère une plus-value de 600 € HT au lot n°5 de l'entreprise AMH. Le nouveau montant du marché AMH s'établit à 34 856.03 € HT
- Transfert d'une partie des prestations de peinture du lot 8 PENIGUEL vers le lot 1 VIGNON pour un montant de 1800.08€ HT
Le nouveau montant du marché PENIGUEL s'établit à 13 172.06 € HT
Le nouveau montant du marché VIGNON s'établit à 111 815.98 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les avenants mentionnés ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire

61. Travaux – Aménagement de sécurisation du bourg – Acceptation de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la notification de subvention des amendes de police pour un montant de 3 609€. Cette subvention concerne la mise en place des écluses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** cette subvention de 3 609 €
- **DE S'ENGAGER** à effectuer ces travaux dans les plus brefs délais

62. Travaux – Entretien des bâtiments

Monsieur Claude Robin, adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée que dans le cadre de l'entretien de la VMC et CTA des bâtiments publics, deux entreprises ont été contactés :

- ACO qui propose un devis de 1 465 € HT soit 1 758 € TTC
- ESA qui propose un devis de 1 210 € HT soit 1 452 € TTC

Un complément d'information sur la durée des prestations sera fait au prochain conseil.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise ESA pour un montant de 1 210 € HT.

63. Urbanisme – Boulangerie BENOIST

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à plusieurs rencontres avec les conjoints BENOIST leur situation est dans l'impasse.

Pour rappel ils sont propriétaires de l'ancienne boulangerie située 22 rue de Rennes qu'ils n'arrivent pas à vendre.

Ils ont demandé à M. le Maire un changement de destination de leur bien qui leur a été refusé.

Pour leur permettre tout de même d'améliorer leur situation M. le Maire soumet deux points au vote du Conseil, à bulletins secrets :

- De permettre l'accès à l'étage de leur bien par la porte palière situé rue de Rennes
- D'accepter un désenclavement de leur terrain par la cour à gauche du commerce si une division de parcelle est demandée.

Le Conseil municipal, décide :

- **D'ACCEPTER** l'accès à l'étage de leur bien par la porte palière situé rue de Rennes par 13 votes pour et 2 contre
- **D'ACCEPTER** un désenclavement de leur terrain par la cour à gauche du commerce si une division de parcelle est demandée par 12 votes pour et 3 contre

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan sur les écluses
- Modification tarifaire assainissement : pas d'évolution des tarifs cette année
- Bilan Rallycross
- Ambassadeur ARIC : Sabrina LEON-HUGUET représentera la commune
- Convention d'évacuation des eaux pluviales du lotissement
- Recensement de la commune en début d'année prochaine, 2 personnes sont recherchées
- Vestiaires => répartition des clés et fonctionnement de l'équipement : commission sport et adjoints le 5 octobre à 19h
- Future Boulangerie
- Aventure Citroën

AGENDA CONSEILS MUNICIPAUX

Vendredi 5 novembre 2021

Vendredi 10 décembre 2021